

prospérité économique du Canada dépend fortement d'une stratégie commerciale active et ouverte sur l'extérieur.

De toutes les grandes économies du monde, celle du Canada est la plus tributaire du commerce extérieur. Quarante pour cent du PIB (produit intérieur brut) du Canada en dépend. Un emploi sur trois y est directement relié à l'exportation. Le commerce international nourrit notre prospérité économique. De 1992 à 1996, les exportations canadiennes ont augmenté environ quatre fois plus que notre PIB. Grâce en grande partie à sa bonne performance commerciale durant cette période, l'économie canadienne a créé près de 1 million de nouveaux emplois, la population active passant de 14,5 millions à 15,4 millions de Canadiens et de Canadiennes.

L'investissement étranger joue également un rôle-clé au Canada. Chaque milliard de dollars d'investissement étranger direct crée quelque 45 000 emplois, de sorte que la somme totale de 188 milliards de dollars que les étrangers ont investie au Canada est gage d'un avenir meilleur

Le commerce mondial des marchandises atteint maintenant un total vertigineux de 5,2 billion de dollars par année. De 1950 à 1994, il a augmenté au rythme de plus de 6 pour cent par année alors que la croissance annuelle de la production mondiale ne dépassait pas les 4 pour cent. Au cours des ans, les économies nationales sont devenues beaucoup plus tributaires du commerce extérieur. A l'époque des négociations qui ont abouti au GATT, moins de 7 pour cent de l'activité économique mondiale était basée sur le commerce international. Aujourd'hui, cette proportion s'est établie en moyenne à 22 pour cent, et elle est encore plus élevée dans certains pays.

Une telle augmentation du simple au triple illustre deux faits: les pays sont de plus en plus interdépendants dans leurs relations économiques, et notre travail n'est pas fini. Une certaine croissance est encore possible.

Le GATT et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) offrent un inestimable réseau de règles dans des domaines-clés comme le commerce des marchandises, les services, l'agriculture, la propriété intellectuelle, les marchés publics et, depuis peu, les télécommunications et les services financiers. La prospérité qui en résulte pour nos populations soutient notre paix et contribue substantiellement à la paix et à la sécurité mondiales. C'est pourquoi nous célébrons cette semaine à l'occasion du cinquantenaire du GATT. Nous remercions et apprécions à la communauté mondiale cette contribution remarquable au commerce international et commercial multilatéral. Le Canada croit fermement que ce réseau de règles et applicables doit être encore élargi au bénéfice commun de tous les pays.

### III. REGIONALISME ET MULTILATERALISME: NON PAS COMPLEMENTAIRES

Les accords de libre-échange régionaux et bilatéraux renforcent le système commercial multilatéral en révélant de nouvelles possibilités de libéralisation et en définissant le but et les avantages de l'OMC.

Le Canada a tiré des leçons du système commercial multilatéral et les a mises en application dans des accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

L'Accord de libre-échange (ALEC) Canada-Etats-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) nous ont montré comment la libéralisation des échanges peut stimuler la croissance économique

préférentiel. Comment intégrer ces processus régionaux dans des règles universelles qui profiteront à tous les Membres? C'est un important défi que l'OMC se doit de relever.

L'expérience a appris au Canada que les accords commerciaux bilatéraux et régionaux, bien structurés conformément aux obligations résultant des Accords sur l'OMC, peuvent compléter et faciliter ceux-ci. Ces accords mettent le système multilatéral à l'épreuve en révélant de nouvelles avenues et de nouvelles ambitions pour la libéralisation du commerce et de l'investissement. Les pays réalisent parfois dans de petits groupes ce qu'ils ne sont pas prêts à négocier sur le plan multilatéral et, ce faisant, définissent de nouvelles normes pour le système multilatéral.

Les accords bilatéraux et régionaux peuvent avoir un effet plus

Le vaste dossier du règlement des différends est à repenser en termes de transparence. Nous devons convenir que ce sera un élément-clé de l'examen de l'entente sur le règlement des différends qui doit avoir lieu plus tard cette année.

L'amélioration de la transparence et de l'ouverture au niveau international doit s'accompagner d'une attitude d'engagement et de communication sur le plan intérieur. On note une certaine appréhension dans le monde à propos du rythme du changement économique, un sentiment d'impuissance face aux mouvements mondiaux et aux fusions d'entreprises, et une remise en question de la libéralisation du commerce.

importants l'un que l'autre: sur la scène internationale, entre les Membres de l'OMC, et au niveau national, entre chaque gouvernement et ses commettants. Voici quelques-unes de ces questions:

- Comment pouvons-nous veiller à ce que les règles de discipline prescrites par les Accords sur l'OMC renforcent le commerce électronique? Le Canada tiendra à Ottawa cet automne une grande conférence ministérielle internationale sur le commerce électronique à l'échelle mondiale.
- Que pouvons-nous faire pour définir au sein du système commercial mondial un cadre plus sûr et plus prévisible pour la promotion et la protection des industries culturelles?
- Comment pouvons-nous faire en sorte que le droit de prendre des règlements pour des raisons de santé publique, de protection des consommateurs, de politique sociale et d'autres